



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 14.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000000989

Canton: VD

Entité de publication:

Kasser Schlosser avocats, Avenue de la Gare 5, 1003 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus SCB & Associates SA avec SCB Brokers SA

3. Publication

Organisation transférante:

SCB & Associates SA
CHE-163.719.304
Avenue de Perdtemps 17
1260 Nyon

Organisation reprenante:

SCB Brokers SA
CHE-113.417.077
Avenue Perdtemps 17
1260 Nyon

Publication de la fusion dans la FOSC: 28.05.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

28.08.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Kasser Schlosser avocats
Avenue de la Gare 5
1003 Lausanne